

» & décente , qui soit conçûe avec tant de cir-
 » conspection & en de tels termes , que S. M.
 » Brit. ait lieu d'être satisfaite de la réparation
 » d'une telle faute. Et que L. H. P. lui ont re-
 » commandé en même-tems d'éviter soigneuse-
 » ment dans la suite , de donner aucun juste
 » sujet de scandale ou de mécontentement aux
 » Alliés de la République. »

Ce seroit là véritablement un déplaisir pour Mr. van Hoey , s'il n'avoit agi en écrivant sa Lettre au Duc de Newcastle , que dans l'esprit de donner des marques de sa bonne volonté. Quoiqu'il en soit , Mr. Van Hoey a écrit le premier de Juillet une Lettre aux Etats Généraux ses Maîtres , laquelle paroît déjà à Londres , pour se justifier auprès de Leurs H. P. & pour les convaincre que s'il est tombé en manquement dans la circonstance qu'on lui relève , c'est par un accident imprévu , & qu'on peut appeller , comme il l'appelle , *un malheur inséparable de la condition humaine* ; que du moins il n'a rien à se reprocher sur la droiture & la pureté de ses intentions. La Cour sans doute se contentera de cet aveu , sans vouloir de satisfaction plus élatante.

L'Amiral Lestock a été déchargé honorablement , & renvoyé absous de toutes les accusations portées contre lui , à l'occasion du combat naval donné le 22. Fevrier 1744. près de Toulon , entre l'Escadre Britannique & la Flotte réunie de France & d'Espagne.

E C O S S E

U Ne partie des Seigneurs qui s'étoient rangés sous l'étendart du Prétendant ayant passé en France , d'autres s'étant soumis au Duc de Cumberland , quelques-uns ayant été pris & conduits